



Un peu plus de Pacs en Bretagne

En Bretagne comme en France, les couples non mariés sont de plus en plus fréquents. En 2016, 8 % des Bretons en couple sont pacsés. Plus particulièrement choisi par les trentenaires, le Pacs est plébiscité en Ile-et-Vilaine, notamment parmi les plus diplômés et les cadres. Le mariage reste toutefois la forme d'union la plus répandue (73 %), loin devant l'union libre (19 %).

Isabelle Delhomme, Insee

En 2016, 8 % des Bretons en couple cohabitant (*définitions*) sont pacsés. Cette proportion est proche de celle enregistrée en France (7 %). Sur ce critère, la Bretagne se situe au 1^{er} rang des régions, devant les Pays de la Loire et l'Occitanie. Comme dans les autres régions françaises, le mariage reste largement majoritaire (73 %). En Bretagne, on choisit un peu moins l'union libre qu'en France. Les couples bretons l'adoptent pour 19 % d'entre eux (21 % au niveau national). Les couples pacsés sont légèrement plus jeunes (37 ans en moyenne) que ceux en union libre (39 ans), eux-mêmes bien plus jeunes que ceux mariés (57 ans).

Plus de 40 % des pacsés ont entre 25 et 34 ans

En 2016, en Bretagne, 24 % des 25-34 ans vivant en couple ont choisi le Pacte civil de Solidarité (Pacs) comme forme d'union (*figure 1*). Ils représentent 42 % de l'ensemble des personnes pacsées mais seulement 14 % de l'ensemble des couples de cette tranche d'âge. Depuis la création du Pacs en 1999, cette génération a eu davantage la possibilité d'en contracter. Toutefois, même dans cette tranche d'âge, le Pacs est la forme d'union la moins répandue derrière l'union libre (44 %) et le mariage (32 %).

Avant 24 ans, les personnes en couple vivent essentiellement en union libre (84 % en Bretagne). La situation des jeunes adultes peut prendre du temps avant de se stabiliser. Ils sont, en effet, soit en fin d'études, soit en phase d'insertion sur le marché du travail et leur indépendance financière n'est pas toujours acquise.

Au-delà de 35 ans, le mariage est la forme d'union la plus fréquente : 82 % des personnes en couple sont mariées. Les personnes les plus âgées qui ont officialisé leur union avant 1999 n'ont pas eu la possibilité de se pacser. De plus, l'ancienneté de l'union a une incidence sur la situation conjugale. Au cours de son existence, un couple peut changer de formes d'union : de l'union libre au mariage ou au Pacs, et du Pacs au mariage. Ainsi, plus une personne en couple est âgée, plus son couple a pu connaître une transition vers le mariage.

Avant 30 ans, les diplômés du supérieur plus souvent pacsés

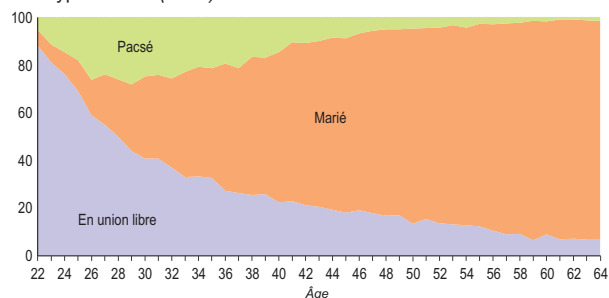
Plus leur niveau de diplôme est élevé, plus les jeunes (*définitions*) ont recours au Pacs (*figure 2*). Ainsi, un pacsé sur deux est diplômé de l'enseignement supérieur. En Bretagne, les jeunes en couple sont moins souvent mariés qu'en France (respectivement 17 % et 24 %). En outre, les jeunes sans diplôme plébiscitent davantage le mariage.

Quand ils vivent en couple, les jeunes cadres contractualisent davantage leur union. Ainsi, 53 % des jeunes cadres sont mariés ou pacsés alors que 37 % des jeunes en couple le sont. Les cadres sont deux fois plus souvent pacsés que les ouvriers. Ces derniers privilégient l'union libre.

Plus les jeunes bretons en couple ont d'enfants, plus ils optent pour le mariage : 45 % des jeunes ayant 3 enfants ou plus sont mariés contre 10 % des jeunes sans enfant. Les couples ayant un seul enfant à charge ont recours le plus souvent au Pacs (26 %). Les jeunes sans enfant sont majoritairement en union libre.

1 Autour de 30 ans, les Bretons davantage séduits par le Pacs

Répartition des personnes vivant en couple selon l'âge et le type d'union (en %)



Champ : personnes vivant en couple cohabitant.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

2 Les jeunes diplômés du supérieur plébiscitent le Pacs

Caractéristiques socio-démographiques des personnes de moins de 30 ans en couple cohabitant selon le type d'union en Bretagne (en %)

	Mariage	Pacs	Union libre
Diplôme			
Sans diplôme	24	6	70
Diplôme inférieur au bac	16	14	70
Baccalauréat	15	19	66
Diplôme supérieur au bac	18	27	55
Catégorie sociale			
Agriculteurs exploitants, artisans et commerçants	24	22	54
Cadres	22	31	47
Professions intermédiaires	17	27	56
Employés	17	20	63
Ouvriers	13	16	71
Inactifs	36	7	57
Étudiants	7	13	80
Nombre d'enfants			
0	10	17	73
1	22	26	52
2 ou plus	34	21	45
Jeunes en couple cohabitant	17	20	63

Lecture : 70 % des personnes de moins de 30 ans en couple, sans diplôme vivent en union libre.

Champ : personnes âgées de 15 à 29 ans, vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

3 Plus de couples pacés en Ile-et-Vilaine

Répartition des personnes vivant en couple selon le département et le type d'union (en %)

	Mariage	Pacs	Union libre
Ile-et-Vilaine	70	10	20
Finistère	74	8	18
Côtes-d'Armor	74	7	19
Morbihan	75	7	18
Bretagne	73	8	19
France	72	7	21

Lecture : 20 % des personnes en couple en Ile-et-Vilaine vivent en union libre.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

Une partie de ces effets résulte de différences d'âges. Par exemple, certains jeunes ayant un diplôme inférieur au bac n'ont pas encore terminé leurs études, ils sont donc plus jeunes que les diplômés du supérieur.

En Ile-et-Vilaine, les couples se pacent davantage

En 2016, 10 % des Bretoniens en couple sont pacés (figure 3). Ce taux est le plus élevé de la région et supérieur de 3 points à celui de la France. Ce phénomène s'explique en partie par la proportion plus importante en Ile-et-Vilaine de cadres (15 % contre 14 % en France), de diplômés de l'enseignement supérieur (36 % contre 32 % en France) et de jeunes, qui ont davantage tendance à se pacser. En 2015, les Pacs représentent 55 % des unions contractées dans le département.

Les couples rennais sont plus souvent pacés ou en union libre que dans les autres communes françaises de plus de 100 000 habitants. À Rennes, le Pacs concerne 11 % des couples et l'union libre 27 %. Dans les grandes communes, ils sont respectivement 8 % et 25 % en moyenne. Parmi celles-ci, Rennes, ville étudiante, cumule une proportion élevée de jeunes, de cadres et de diplômés de l'enseignement supérieur.

Dans les autres départements, les Bretons en couple s'avèrent plus fréquemment mariés qu'en France. Dans le Morbihan, le mariage est plébiscité. En effet, les Morbihannais appartiennent plus souvent qu'en France à une famille nombreuse. La proportion de seniors âgés de 65 ans ou plus y est par ailleurs plus importante. Dans les Côtes-d'Armor et le Finistère, les choix des couples en termes de type d'unions suivent les tendances régionales. Toutefois, à Brest, les couples se pacent plus souvent que dans les autres communes de plus de 100 000 habitants (10 %).

Les jeunes bretons, moins enclins à se marier que les jeunes français, privilégient les deux autres formes d'union. Les jeunes morbihannais et finistériens se pacent ainsi davantage que les Français : respectivement 21 % et 22 % comparé à 16 % en France. Les jeunes costarmoricains privilégient quant à eux l'union libre (65 % contre 61 % en France). ■

Source et Définitions

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement de la population de 2016, qui inclut une question sur la vie de couple « Vivez-vous en couple ? » avec deux réponses possibles (oui, non) et une question sur la situation conjugale, avec six réponses possibles : marié(e), pacé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e), célibataire.

Fondée sur une seule année d'enquête, ces nouvelles informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'à des échelons géographiques agrégés. Les études pourront être approfondies à partir de 2020, lorsque les résultats de cinq

enquêtes annuelles de recensement successives seront disponibles.

Le champ est constitué des personnes âgées de 15 ans et plus se déclarant vivant en couple cohabitant en France (hors Mayotte).

Un **couple cohabitant** est constitué de deux conjoints qui résident dans le même logement.

Un **jeune** est une personne âgée entre 15 et 29 ans.

Le **Pacs** ou **Pacte civil de solidarité** est un contrat conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999.

Insee Bretagne

36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Eric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2427-9013
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'union différente selon les territoires / Robert-Bobée I. et Vallès V. ; Insee. - Dans : *Insee Première*, n° 1682 (janvier 2018).
- « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? » / Costemalle V. ; Insee. - Dans : France, portrait social, édition 2017, pp.93-110 - *Insee Références* (novembre, 2017).
- Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait / Buisson G. ; Insee. - Dans : *Insee Analyses*, n° 35 (octobre, 2017).
- Bilan démographique 2016 en Bretagne : à nouveau plus de décès que de naissances / Rouxel M. ; Insee. - Dans : *Insee Analyses Bretagne*, n° 52 (février, 2017).

